



Commune de MAILLEBOIS

ANNEE 2015

N° 135

FÉVRIER

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2015

A
U

F
I
L
L

D
E

L
A

B
L
A
I
S
E

Présents : M. Maisons Christian, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Bouillon Nathalie, Mme Garnier Géraldine, Mme Pierrot Delphine, M. Vandeveld Ivo, M. Le Flohic Jean Louis, M. Caré François, M. De Boisanger Arnaud, M. Palat Laurent, M. Merlet Philippe.

Absente excusée : Mme Jubi Joséphine (pouvoir à Mme Chiron).

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Compte-rendu de la séance précédente :

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Autorisation de reversement de la taxe d'apprentissage.

Monsieur le maire explique qu'une entreprise locale, Energie Protect, qui emploie des apprentis, souhaite reverser la taxe d'apprentissage à la Mairie. Cette action est soumise à la délibération du conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Dossier « Belle Époque »:

M. le Maire informe qu'une procédure est en cours et laisse la parole à M. Merlet qui suit le dossier.

M. Merlet reprend les actions menées, suivant la procédure d'abandon manifeste d'immeuble selon les articles L 2243-1 à L 2243-4 du CGCT.

Le délai de six mois est écoulé, il est donc possible de rédiger un procès-verbal définitif et le notifier au propriétaire. Ce procès-verbal signifiera la déclaration d'abandon définitif de cet immeuble et permettra l'application de l'article L 2243-4. Dès l'application de l'article L 2243-4 le conseil doit valider une délibération entraînant l'expropriation qui doit être argumenté par la mise en œuvre d'un projet d'utilité publique.

M. Caré fait remarquer que la procédure d'expropriation pourrait être longue. M. le maire acquiesce mais précise que celle-ci doit être tentée vu l'avancée du dossier.

Le Procès-Verbal définitif est validé à l'unanimité.

Remplacement éclairage de la salle polyvalente de Maillebois :

La société H2E a été choisie pour effectuer la remise en état de l'installation électrique de la salle polyvalente.

Le coût de cette opération de remise en état sera d'environ 7000 €. M. le maire précise qu'une demande de subvention a été demandée auprès du FDAIC.

Accord à l'unanimité.

A propos d'éclairage, M. le maire mentionne que suite à la mise en place d'horloge, les coupures d'éclairage public auront lieu de 00 h 00 à 5 h 00.

Projet et travaux Maison d'Assistants Maternelles :

Suite à la réunion du 11 décembre, en présence du Maire, des maires-délégués, des élus en charge du dossier et des deux assistantes maternelles, un cahier des charges a été remis aux diverses entreprises contactées. Les montants des devis sont présentés au conseil municipal. M. le maire précise que des subventions pour ces travaux ont aussi été demandées au FDAIC et que les travaux ne pourront commencer avant l'accord éventuel du Conseil Général. Le budget à charge de la commune devrait s'élever à 15000 €.

M. le maire demande d'attendre l'élaboration du budget communal pour valider les travaux, néanmoins tous les membres du conseil approuvent ce projet.

Rénovation de l'agence postale et de la mairie

La poste propose de changer l'ensemble du mobilier de l'agence postale, mais demande la rénovation du local et sa mise aux normes. De ce fait, il faut aussi rénover la partie mairie.

Les devis s'élèvent de 18 000 € à 52 000 €. Même si le moins onéreux sera encore choisi, il est nécessaire d'attendre le vote du budget et les subventions demandées. La poste peut subventionner à 50 % pour sa partie avec un plafond à 15 000 €. Lors des travaux il est demandé de prévoir aussi une alarme.

Demande de subventions : FDAIC et fond de péréquation :

M. le Maire énonce les différentes demandes de subventions et sollicite l'accord du conseil.

Agence Postale : demande à hauteur de 22 000 €

Eclairage Salle polyvalente : Demande à hauteur de 19 000 €

Réfection du local MAM : demande à hauteur de 34 000 €

Aménagement de la place de l'église à Dampierre :

Monsieur le Maire informe que ce projet « cœur de village » est porté par l'agglo de Dreux qui nous assiste dans l'élaboration. Le but est de réaménager la place de l'église et de créer une voie douce vers le petit étang. Une réunion est prévue avec les habitants de Dampierre. Néanmoins M. le Maire précise qu'il a informé l'agglo sur le montant maximum que la commune est susceptible d'investir dans ce projet : environ 15 000 €.

Questions diverses.

Abri de bus de Maillebois : le terrain derrière cet abri doit être vendu. Le notaire demande à la municipalité ce qu'elle veut faire de ce bâtiment car il n'existait pas d'accord écrit sur l'installation ;

Vu l'implantation, M. le Maire propose la démolition. M. Caré déclare que cette bâtisse a été construite il y a plus de trente ans. De ce fait, la commune en est propriétaire. Une réponse dans ce sens sera faite.

M. Le Maire a reçu une demande de point lumineux au niveau de l'arrêt de bus de La Verdière : une étude sera réalisée.

Le véhicule « express » de la Commune rencontre des soucis mécaniques ; il faudra prévoir sur le budget un éventuel remplacement, analyser le besoin et le type.

Réunions PLU prévues :

12 mars : réunion publique PADD 18H30 salle polyvalente

16 mars : première réunion COTEC avec les membres du Conseil : 14h 00

30 mars : deuxième réunion COTEC avec les membres du Conseil : 14h00

9 avril : réunion PLU avec les personnes associées : 14h 00

14 avril : restitution du PADD en réunion publique à 18h30 salle polyvalente

Une boîte mail a été créée afin de recueillir les remarques des administrés ; son adresse est la suivante : plu.maillebois@gmail.com

Depuis de nombreuses années, la salle des fêtes est prêtée gracieusement à la fédération des chasseurs pour les comptages nocturnes : Mr le Maire proposera une contribution annuelle de 300€ pour l'entretien.

Deuxième parution du Bulletin municipal avant l'été (juin).

Tour de table

Mme Hardy propose l'installation de jardinières sur les différents ponts de la commune. Celles-ci devront être verrouillées afin d'éviter les vols.

M. Le Flohic : Les parents d'élèves stationnent en bordure de route à l'école de Blévy ; cela est dangereux et défonce les accotements.

Mme Pierrot : Où en est la fermeture du portail de l'école à Blévy ? Réponse : les employés municipaux ont du faire le nécessaire. La plaque de regard à côté du mur de l'école de Blévy, est toujours balisée – réponse : il faut acheter une plaque béton ou métallique. Point sur la table ronde de la Grande Noue : elle précise qu'elle souhaiterait à l'avenir être accompagnée à ce type de réunion.

Mme Chiron : Annonce une rencontre avec la CAF « Jeux de société » à Dampierre ou Maillebois le 5 mars 2015.

M. Vandeveld : Les ralentisseurs à Chennevières sont très bruyants et les usagers roulent à gauche pour les éviter.

N'existerait-il pas une alternative à ce projet pour limiter la vitesse ?

Réponse de M. le Maire : un courrier sera envoyé au Conseil Général pour signaler l'efficacité relative de ceux-ci et le mécontentement du Conseil Municipal. M. De Boisanger propose éventuellement de rédiger une motion.

Mme Bouillon : Où en est l'installation d'un abri de bus rue du Calvaire à Blévy ?

Réponse : l'abri non utilisé précédemment a été installé à Chennevières ; une étude de financement d'un nouvel abri sera réalisée.

www.maillebois.fr www.maillebois.fr

QUELQUES DATES A RETENIR

- 5 MARS** **JEUX DE SOCIÉTÉ** en partenariat avec la bibliothèque et la Caisse D'Allocations Familiales
- 13 MARS** **les habitants de Dampierre sont cordialement invités à une réunion concernant le futur aménagement de la place de l'Eglise (salle du 3ème âge à 10 h 00)**
- 8 MARS** **BANQUET DES ANCIENS** (Salle polyvalente de Maillebois)
- 21 MARS** **« SI SAM'CHANTE »....journée chorale ouverte à tous**
- 5 AVRIL** **CHASSE AUX ŒUFS** pour les enfants de 9 à 12 ans : place des Marronniers à Chennevières

Nos artisans - nos entreprises - nos commerçants :

Ets LORILLEUX	2 La Pommeraie	Maillebois	02 37 48 19 19
MARTIN Menuiserie	63 rue Hubert Latham	Maillebois	02 37 48 16 00
Ets FAVRIL - Combustibles	50 rue Hubert Latham	Maillebois	02 37 48 17 06
ECI Énergie protect	8 rue de Baronval	Blévy	02 37 62 10 30
Restaurant : les trois épis	1 rue du Dr A. Delille	Maillebois	02 37 48 17 04
Ets PERRET- élagage- Tonte	Chennevières	Blévy	06 21 11 66 59
Y.LAUMOND - Espaces verts	3 bis rue de Feuilleuse	Maillebois	06 13 79 05 87
Ets MOULIN P. maçonnerie rénovation	10 rue de Baronval	Blévy	02 37 48 03 93
Les Charpentiers du Thymerais	36 rue du vieux pont	Blévy	06 61 05 76 72 07 62 89 75 62
DESBOIS V. créateur sites internet	4 route de la Mare	Feuilleuse	06 18 58 02 82
Primeur Christophe DUPOINT	Feuilleuse	Dampierre	
Électricité - D. Brier/DOMELEC	11 Rue du bourg neuf	Blévy	02 37 48 18 09
Ma pause bien-être (C. Yakerson)	11 bis rue du vieux pont	Blévy	06.98.22.27.05 02.37.48.04.42
Les Charpentiers du Thymerais	36 rue du vieux pont	Blévy	07.62.89.75.62 06.61.05.76.72
Loola pâtisserie orientale	5 impasse de la Plaine	Dampierre	06.41.13.33.37
Malice et Caprices (Mme Ramos)	2 rue Jean Moulin	Maillebois	06.31.34.87.43
	Maliceetcaprices.bigcartel.com		
HE Négoce Prestations/terrassment	La pommeraie	Maillebois	06.66.66.88.15
RIO couverture et zinguerie	5 rue Hubert Latham	Maillebois	06.50.47.09.10



LA BIBLIOTHEQUE DE MAILLEBOIS VOUS PROPOSE UN SONDAGE

**A RETOURNER A LA MAIRIE
DE MAILLEBOIS**

1/ CONNAISSEZ-VOUS LA BIBLIOTHEQUE DE MAILLEBOIS ?

OUI ☐

NON ☐

2/ LES HORAIRES D'OUVERTURE ACTUELS VOUS CONVIENNENT-ILS ?:

MERCREDI 16H 30 – 18H

OUI

☐

NON

☐

SAMEDI 11H – 12H

OUI

☐

NON

☐

SI NON, QUE SOUHAITERIEZ VOUS ?

3/ DANS LE CADRE DE S ANIMATIONS, QUE SOUHAITERIEZ-VOUS ?

ATELIER CONTE

☐

ATELIER CREATIF AUTOUR DU LIVRE

☐

AUTRE ☐

SUGGESTION :

4/ CONNAISSEZ-VOUS L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS ?

OUI ☐

NON ☐

5/ LES HORAIRES ACTUELS VOUS CONVIENNENT-ILS ?:

MARDI TOUS LES 15 JOURS 11H – 11H 45

OUI ☐

NON ☐

**6/ AFIN D'AMELIORER SES PRESTATIONS, LA BIBLIOTHEQUE ACCUEILLE
TOUTES VOS SUGGESTIONS :**